



Plan régional d'insertion  
des travailleurs handicapés



# Tableau de bord **Juillet 2025**



# Chiffres-clés du tableau de bord du Prith Bretagne

## L'accès à la formation, au droit et à l'emploi

**41 577** RQTH ont été accordées en 2024

 +13 % par rapport à 2023

**27 490** demandeurs d'emploi sont BOE,

soit **10,8 %** des demandeurs d'emploi

au 31/12/2024

 +0,5 point par rapport à 2023

**16 650** orientations vers le marché du travail ont été décidées en 2024

 +30 % par rapport à 2023

**11,9 %** des demandeurs d'emploi entrés en formation sont BOE en 2024

 -0,3 point par rapport à 2023

Source : les MDPH de Bretagne, 2024

Source : France Travail

## Les employeurs bretons

### Secteur privé

**33 398** salariés BOE en 2023

 +0,3 % par rapport à 2022

**5 485** entreprises assujetties

Taux d'emploi direct des travailleurs handicapés en ETP : **4,2 %**

 +0,1 point par rapport à 2022

En France : 3,6 %

**38 %** des entreprises bretonnes en 2023

atteignent ou dépassent l'objectif de 6 % d'emploi de BOE contre 36 % en 2022 / 31 % en France contre 30 % en 2022

Source : Dares, DSN-Sismmo, 2022 et 2023, données provisoires

### Secteur public

**10 830** agents BOE au 31 déc. 2023

 +5 % par rapport à 2022

**742** établissements assujettis

Taux d'emploi direct : **6,7 %**

En France : 5,7 %



Source : FIPHFP – effectifs au 31/12/2023.

## La prévention de la désinsertion professionnelle

### Les besoins d'accompagnement

**65 305** assurés en arrêts de travail d'au moins

**90 jours** en 2023

 -2,1 % par rapport à 2022

**5 020** inscriptions à France Travail suite à un licenciement pour inaptitude en 2024

 -5 % par rapport à 2023

Sources : France Travail, CNAM SIAM ERASME - L'Observatoire des Fragilités

### Les accompagnements

**1 097** maintiens réussis dans l'emploi en 2024

 +9 % par rapport à 2023



**623** salariés BOE bénéficiaires de CEP niveau 1 et 2 réalisés par Cap emploi en 2024

 -1,4 % par rapport à 2023

Source : Les Cap emploi de Bretagne

**1 826** salariés BOE ou en cours de reconnaissance bénéficiaires de CEP (1 ou 2) réalisés par Avenir Actifs Bretagne en 2024

 +38,8 % par rapport à 2023



Source : Avenir Actifs Bretagne

# Synthèse de l'ensemble des indicateurs

	Bretagne	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan
<b>Formation et préparation à l'emploi</b>					
Entrées en formation continue des DE BOE en 2024	6148	1173	1638	2125	1203
Part de DE BOE dans les entrées en formation continue	11,9 %	13,1 %	12 %	11,8 %	10,8 %
Entrées BOE en formation PRÉPA ou QUALIF Emploi du Conseil régional (2024)	3205*	639	1085	814	615
Part de BOE dans les entrées en formation PRÉPA ou QUALIF Emploi	12,9 %	13,8 %	15 %	10,9 %	12,3 %
Évolution 2023-2024 de la part d'entrées BOE en formation PRÉPA ou QUALIF Emploi du Conseil régional	↔	+0,6 pt ↗	-1,2 pt ↘	+0,9 pt ↗	+0,2 pt ↗
Entrées TH en apprentissage (au 31/12/2023)	803				
Part de TH dans les entrées en apprentissage	2 %				
Évolution 2022-2023 de la part de TH dans les entrées en apprentissage	+0,4 pt ↗				
<b>Accès aux droits et à l'emploi</b>					
Accords de RQTH (2024)	41 577	7 217	10 326	13 764	10 270
Évolution 2023-2024 du nombre d'accords de RQTH	+13 % ↗	+13 % ↗	-10 % ↘	+13 % ↗	+55 % ↗
Accords d'AAH (2024)	24 477	3 878	6 789	8 387	5 423
Évolution 2023-2024 du nombre d'accords AAH	+19 % ↗	+23 % ↗	+5 % ↗	+30 % ↗	+21 % ↗
Orientations vers le marché du travail (2024)	16 644	399	2 096	10 861	3 288
DE BOE en cat. A, B, C au 31/12/2024	27 490	5 150	7 420	9 060	5 850
Part des DE BOE parmi l'ensemble des DE en cat. A, B, C au 31/12/2024	10,8 %	11,5 %	10,7 %	10,7 %	10,5 %
Places en ESAT au 01/01/2025	6 356	1167	1 766	2 076	1 347
<b>Mobilisation des employeurs</b>					
BOE employés dans les entreprises privées assujetties à l'OETH en ETP (2023 données provisoires)	21 034				
Évolution 2022-2023 du nombre de BOE employés dans les entreprises privées assujetties à l'OETH	+2 % ↗				
Taux d'emploi direct secteur privé (2023 provisoire)	4,2 %				
Agents BOE dans les établissements publics assujettis à l'OETH (effectifs au 31 déc. 2023)	10 830	1 775	3 261	3 552	2 242
Évolution 2022-2023 du nombre d'agents BOE dans les établissements publics	+5,1 % ↗	+8,5 % ↗	+4,2 % ↗	+3,3 % ↗	+6,4 % ↗
Taux d'emploi direct fonction publique (effectifs au 31 déc. 2023)	6,7 %	6,3 %	7,2 %	6,3 %	6,4 %
Nombre de sorties de travailleurs handicapés d'entreprises adaptées (2024)	3 240				
Entrées TH en SIAE (2024)	1 477	402	379	461	235
Part des TH dans les entrées en SIAE	11,8 %	13,9 %	13,4 %	10,6 %	9,7 %
Évolution 2023-2024 de la part d'entrées BOE en SIAE	-0,4 pt ↘	+0,6 pt ↗	-0,4 pt ↘	-1,1 pt ↘	-0,5 pt ↘
<b>Prévention de la désinsertion professionnelle et maintien en emploi</b>					
Inscriptions à France Travail suite à licenciement pour inaptitude en 2024	5 020	954	1 431	1 346	1 289
Assurés Carsat ayant au moins un arrêt de 90 jours consécutifs ou plus (2023)	65 305	11 539	19 239	18 765	15 762
Signalements au Service social dans le cadre de la PDP, émanant du Service médical (2023)	2 726	738	609	808	571
Assurés accompagnés individuellement par le Service social Carsat au titre de la PDP (2023)	7 190	1 689	2 302	1 638	1 561
Salariés BOE ou en cours de reconnaissance bénéficiaires de CEP (1 ou 2) réalisés par Avenir Actifs Bretagne (2024)	1 826	303	555	559	409
Part des salariés BOE ou en cours de reconnaissance parmi les bénéficiaires du CEP réalisés par Avenir Actifs Bretagne (2024)	9 %	9 %	11 %	8 %	10 %
Maintiens réussis réalisés par Cap emploi (2024)	1 097	195	343	339	220
Salariés BOE bénéficiaires de CEP (1 ou 2) réalisés par Cap emploi (2024)	623	253	84	193	93

\* L'effectif Bretagne est différent de la somme des quatres départements car il comprend l'ensemble des BOE formés en Bretagne, y compris ceux qui n'y résident pas.

# Sommaire

<b>Chiffres-clés du tableau de bord du Prith Bretagne</b>	<b>2</b>
<b>Synthèse de l'ensemble des indicateurs</b>	<b>3</b>
<b>1 Formation et préparation à l'emploi</b>	<b>5</b>
Les actions de professionnalisation en 2024	5
Les entrées en apprentissage progressent en 2023	6
Parmi les demandeurs d'emploi en formation,	
la part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi se maintient	7
Près de 13 % des stagiaires formés par la Région sont en situation de handicap	8
<b>2 Accès aux droits et à l'emploi</b>	<b>11</b>
Une activité en hausse dans les Maisons Départementales	
des Personnes Handicapées (MDPH) de Bretagne	11
L'ensemble des types d'orientation est en hausse	12
En 2024, un demandeur d'emploi sur dix est en situation de handicap en Bretagne	13
Le milieu protégé : un nombre de places en diminution par rapport à 2023	14
<b>3 Mobilisation des employeurs</b>	<b>15</b>
Le nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi en légère augmentation	
dans les entreprises privées	15
Une augmentation des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans la fonction publique	16
Le soutien de l'emploi des personnes en situation de handicap	17
Une augmentation des personnes suivies au titre de l'emploi accompagné	18
<b>4 Prévention de la désinsertion professionnelle</b>	<b>20</b>
<b>et maintien en emploi</b>	
Une baisse significative des inscriptions à France Travail	
faisant suite à un licenciement pour inaptitude	20
Indicateurs de désinsertion : un léger repli en 2023	21
Maintien en emploi et prévention de la désinsertion : des accompagnements en hausse	22
Une évolution différenciée du volume d'accompagnements dans le cadre	
du Conseil en évolution professionnelle (CEP) selon l'opérateur	24
<b>Glossaire</b>	<b>26</b>

## La Ressource Handicap Formation (RHF)

La RHF est un service mis en place dans le cadre des politiques régionales concertées de formation. Elle vise à sécuriser l'accès des personnes en situation de handicap aux formations de droit commun, en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés.

La RHF accompagne les organismes de formation (OF) et les centres de formation d'apprentis (CFA) pour :

- mieux prendre en compte les situations de handicap dans les parcours ;
- répondre à leurs obligations en matière d'accessibilité et de compensation ;
- co-construire des solutions d'aménagement adaptées.

En Bretagne, la RHF s'appuie sur un **accord-cadre**, signé en 2023 dans le cadre de la Politique régionale de formation des personnes en situation de handicap (PRFPH). Il réunit six partenaires clés : la Région Bretagne, l'Agefiph, l'État, l'Agence régionale de santé (ARS), le FIPHFP et France Travail.

Cette dynamique s'appuie aussi sur deux leviers complémentaires :

- un **programme de professionnalisation** dédié aux acteurs de la formation ;
- un **réseau régional de référents handicap en formation**.

[En savoir plus sur la RHF en Bretagne](#)

## Les actions de professionnalisation en 2024

En 2024, dans le cadre de Pro'handicap et des actions collectives du réseau des référents handicap, des sessions de professionnalisation et de sensibilisation sont ouvertes aux acteurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi sur l'ensemble du territoire breton. Ces actions sont financées par le Conseil régional de Bretagne et l'Agefiph.

2024

**15 actions de professionnalisation**

**276 participants**

**Handicap et sous-traitance**

**Les adaptations pédagogiques en formation**

**Maintien dans l'emploi**

**6 thématiques**

**Sensibilisation aux troubles des déficiences visuelles et auditives**

**Recrutement Inclusif**

**Accueillir et accompagner en formation :**

- **des personnes présentant des troubles DYS,**
- **présentant des fragilités psychiques,**
- **présentant des troubles du spectre de l'autisme**



Source : Agefiph, Conseil régional de Bretagne

## Se former en alternance avec un handicap : une voie vers l'emploi

Accessible dès **16 ans et sans limite d'âge**, l'alternance permet aux personnes en situation de handicap de se former tout en travaillant. Ce dispositif associe enseignement **théorique** et expérience **professionnelle**, avec un **accompagnement renforcé**.

L'alternance **facilite l'accès à un emploi durable** en développant des compétences concrètes et en préparant à l'obtention d'un diplôme, d'un titre professionnel ou d'une qualification reconnue. Dans l'entreprise, un tuteur ou une tutrice accompagne l'alternant ou l'alternante et veille à la bonne prise en compte du handicap.

Deux types de contrats sont possibles : **le contrat de professionnalisation** (6 à 24 mois) et **le contrat d'apprentissage** (6 mois à 4 ans). Les formations préparent à des qualifications professionnelles reconnues.

Des aides spécifiques permettent d'adapter les parcours. Une **majoration du coût contrat** (jusqu'à 4 000 €) est versée au CFA par l'OPCO. Si besoin, un **complément** peut être sollicité auprès de l'**Agefiph**. Cette mesure concerne les contrats signés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et les personnes reconnues en situation de handicap.

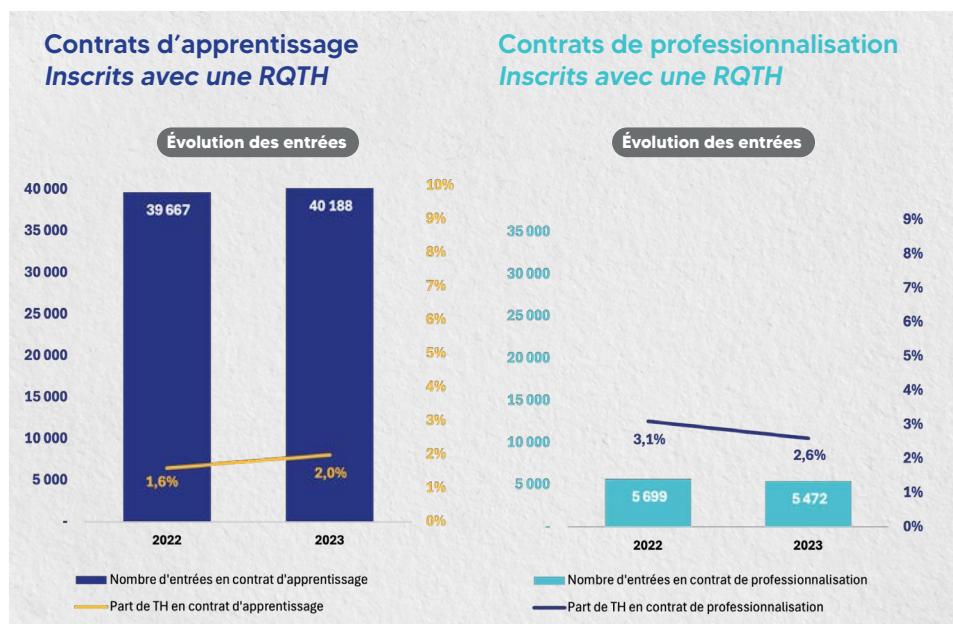
Par ailleurs, jusqu'à fin 2025, une aide de 6 000 € peut être versée à l'entreprise pour chaque apprenti en situation de handicap.

## Les entrées en apprentissage progressent en 2023

En 2023, on recense **803 entrées de publics TH en contrat d'apprentissage en Bretagne**. Cela représente **2 % des entrées totales en apprentissage**. Elle est légèrement supérieure à celle de la France (1,7%). La part d'entrées TH dans l'apprentissage a connu une évolution de **+0,4 point entre 2022 et 2023**.

Concernant les contrats de professionnalisation, on dénombre **141 entrées de publics TH en Bretagne en 2023**, représentant **2,6 % des entrées totales en contrat de professionnalisation**. La part d'entrées TH en contrat de professionnalisation se contracte entre 2022 et 2023 : -0,5 point.

Le nombre de contrats de professionnalisation (tous publics) en Bretagne a diminué de 4 % par rapport à l'année précédente. En 2023, ils représentent 12 % de l'alternance pour l'ensemble des publics, mais près de 15 % pour les publics TH.



Source : Dares, Système d'Information sur l'Apprentissage - Système d'Information sur les contrats de Professionnalisation (SIP)



## Parmi les demandeurs d'emploi en formation, la part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi se maintient

Au cours de l'année 2024, **6 148 demandeurs d'emploi BOE se sont formés**, contre 6 445 en 2023.

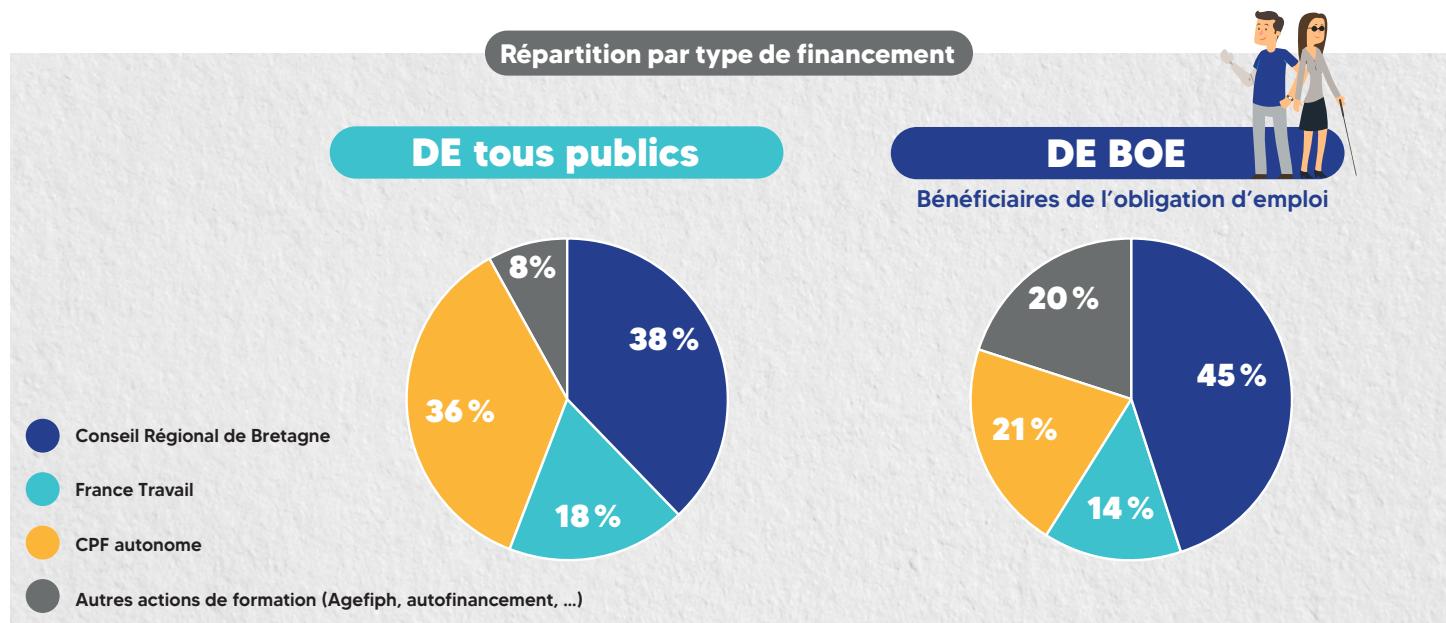
Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi représentent **11,9 %** des DE entrés en formation, soit -0,3 point par rapport à 2023.

Dans les départements, la part des DE BOE parmi les demandeurs d'emploi en formation varie de 10 % dans le Morbihan à 13,6 % dans les Côtes-d'Armor.

Le nombre d'entrées en formation continue parmi les DE - 2024		
	DE BOE entrés en formation	Part des DE BOE parmi les DE en formation
Côtes-d'Armor	1 173 	13,1% 
Finistère	1 638 	12% 
Ille-et-Vilaine	2 125 	11,8% 
Morbihan	1 203 	10,8% 

Source : France Travail. Les évolutions sont calculées par rapport à l'année 2023.

La formation des demandeurs d'emploi est financée pour moitié par le Conseil régional de Bretagne et France Travail. C'est vrai également pour les demandeurs d'emploi BOE, avec une part Conseil régional plus importante. Ces derniers suivent également d'autres actions de formation financées notamment par l'Agefiph.



Source : France Travail, 2024.

## Les dispositifs QUALIF Emploi et PRÉPA de la Région Bretagne

Pour favoriser l'accès à la formation des personnes en recherche d'emploi, la Région Bretagne propose deux dispositifs complémentaires : PRÉPA et QUALIF Emploi.

La **gamme PRÉPA** accompagne les personnes qui souhaitent **consolider leur projet professionnel** avant d'entrer en formation qualifiante. Elle permet d'explorer des métiers, de se remobiliser, de renforcer ses compétences de base et de construire un projet de formation ou d'insertion.

La **gamme QUALIF Emploi** offre des formations qualifiantes (titre professionnel, CAP, bac pro...). Elle s'adresse aux personnes sorties du système scolaire, **en recherche d'emploi ou en reconversion**, et répond aux besoins en compétences des entreprises du territoire. Deux volets existent :

- **QUALIF Emploi Programme**, un catalogue de formations sélectionnées par la Région ;
- **QUALIF Emploi Individuel**, un financement pour des projets de formation portés directement par les personnes, avec l'appui d'un conseiller (France Travail, Mission locale, Cap emploi...).



Ces dispositifs s'inscrivent dans la politique régionale de formation, en partenariat avec les organismes de formation et les acteurs de l'insertion.

## Près de 13 % des stagiaires formés par la Région sont en situation de handicap

2024

**24 899 stagiaires en formations professionnelles**

financées par la Région  
(inscrits ou non à France Travail).

dont **3 205 BOE**

soit **12,9 %**  
*12,9 % en 2023*

Source : Conseil régional de Bretagne

Alors que les effectifs globaux en formation continue diminuent depuis 2021, la part de BOE parmi ces effectifs se maintient à 12,9 %.

### Part des BOE parmi les entrées en PRÉPA et QUALIF Emploi



Source : Conseil régional de Bretagne

Dans les départements, la part des BOE parmi les stagiaires des formations financées par la région varie de 10,9 % à 15 %.

### Parmi les formations financées par la Région en 2024

	BOE	Part des BOE parmi l'ensemble des stagiaires
Côtes-d'Armor	639 ↗	13,8 % ↗
Finistère	1 085 ↗	15 % ↗
Ille-et-Vilaine	814 ↗	10,9 % ↗
Morbihan	615 ↗	12,3 % ↗

Source : Conseil régional de Bretagne

## PRÉPA accueille une plus grande part de personnes en situation de handicap

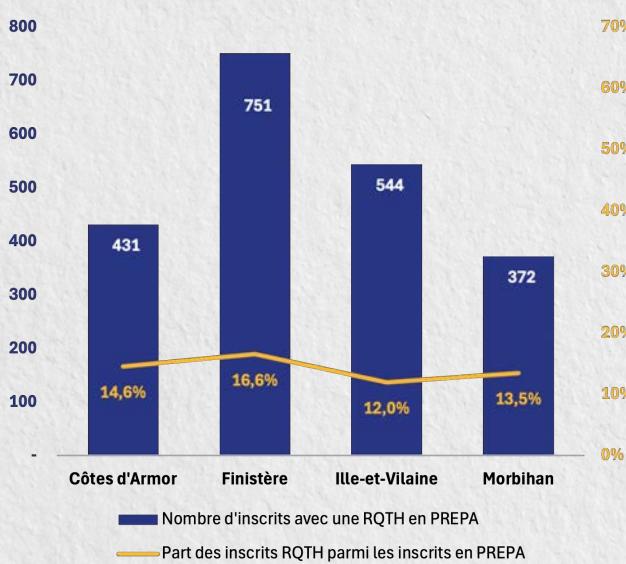
### Gamme PRÉPA BOE

**14,2 % BOE**  
parmi les entrées en formation en 2024  
soit **2 109 stagiaires**

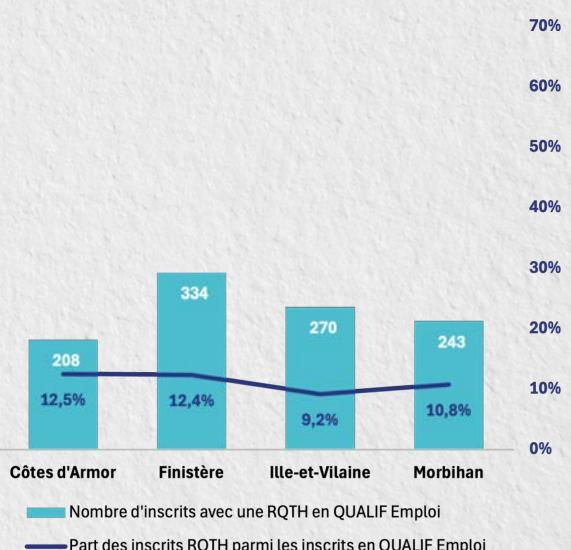
### Gamme QUALIF Emploi BOE

**10,9 % BOE**  
parmi les entrées en formation en 2024  
soit **1 096 stagiaires**

#### Entrées en formation selon le département



#### Entrées en formation selon le département

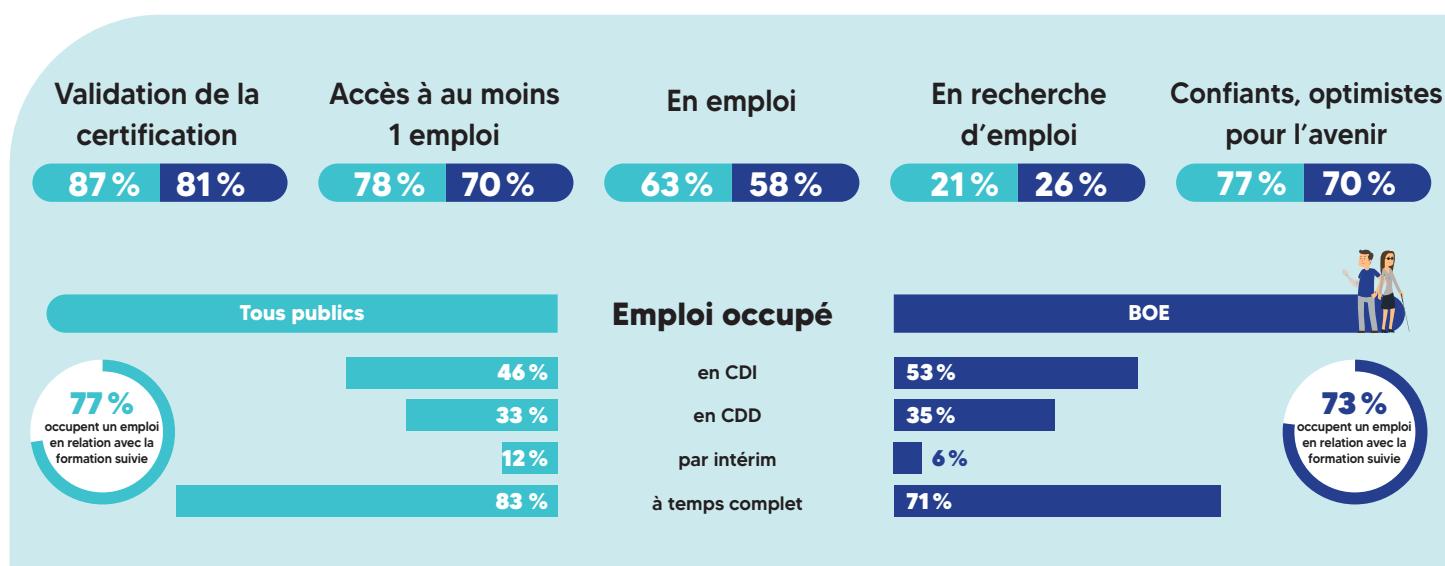


Source : Conseil régional de Bretagne

La participation des personnes en situation de handicap reste plus élevée dans les dispositifs PRÉPA que dans QUALIF Emploi, ce qui traduit une orientation plus fréquente vers des parcours de remobilisation ou d'accompagnement à l'orientation. Toutefois, l'accès à la formation qualifiante progresse : le dispositif QUALIF Emploi a accueilli davantage de personnes en situation de handicap en 2024, avec une hausse d'un point par rapport à 2023.

Chaque année, le **GREF Bretagne** interroge les personnes sorties d'une formation financée dans le cadre du dispositif Qualif Emploi, afin de mieux connaître leur situation douze mois après la fin de leur parcours. Les résultats de l'enquête permettent une comparaison entre l'ensemble des stagiaires et les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE). Cette photographie éclaire les écarts de situation et fait ressortir des marges de progrès, notamment en matière d'orientation, d'accompagnement pendant la formation, ainsi que dans les mois qui suivent la sortie de formation.

### Un an après la formation, 58 % des stagiaires en situation de handicap sont en emploi

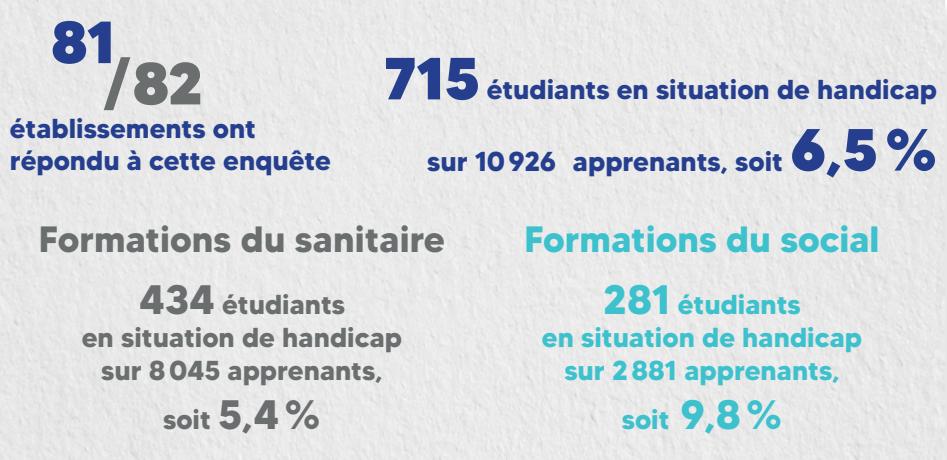


Sources : GREF Bretagne, enquête d'insertion Qualif Emploi, sortants 2022. 5 980 répondants dont 630 BOE.

### Zoom sur le premier recensement des apprenants en situation de handicap dans les formations du sanitaire et social

Le Conseil régional de Bretagne a mis en œuvre auprès des organismes de formation, un recensement des étudiants en situation de handicap reconnue, dans le cadre de la stratégie régionale pour les formations sanitaires et sociales 2023-2027. Il s'agit des apprenants bénéficiant d'une RQTH, d'un plan d'accompagnement de l'étudiant handicapé (PAEH) ou équivalent, ou d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS).

La part plus faible d'apprenants en situation de handicap dans les formations sanitaires pourrait s'expliquer en partie par une proportion plus importante d'apprenants de moins de 25 ans (68% contre 34% dans les autres dispositifs PRÉPA et QUALIF Emploi), ainsi que par la nature réglementée de ces professions nécessitant un passage devant un médecin agréé.



Source : Conseil régional de Bretagne, 2024.

## 2 Accès aux droits et à l'emploi

### Une activité en hausse dans les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) de Bretagne

Le nombre d'accords RQTH a augmenté de 13 % en 2024

Dans les départements, les variations sont marquées et s'expliquent par des facteurs organisationnels et de gestion spécifiques à chaque MDPH.

2024	Le nombre d'accords RQTH en 2024	Variation par rapport à 2023
<b>41 577</b> accords RQTH en Bretagne, <b>+13 %</b> par rapport à 2023	<b>7 217</b>	<b>+13 %</b>
Finistère	<b>10 326</b>	<b>-10 %</b>
Ille-et-Vilaine	<b>13 764</b>	<b>+13 %</b>
Morbihan	<b>10 270</b>	<b>+55 %</b>

Source : MDPH de Bretagne, données d'activité

Le nombre d'accords AAH a augmenté de 19 % en 2024

Dans les départements, l'augmentation est générale mais dans des proportions distinctes.

2024	Le nombre d'accords AAH en 2024	Variation par rapport à 2023
<b>24 477</b> accords d'AAH en Bretagne, <b>+19 %</b> par rapport à 2023	<b>3 878</b>	<b>+23 %</b>
Finistère	<b>6 789</b>	<b>+5 %</b>
Ille-et-Vilaine	<b>8 387</b>	<b>+30 %</b>
Morbihan	<b>5 423</b>	<b>+21 %</b>

Source : MDPH de Bretagne, données d'activité

## L'ensemble des types d'orientation est en hausse

2024

**16 644** orientations vers le marché du travail

 par rapport à 2023

**2 082** orientations vers le milieu protégé

 par rapport à 2023

**1 836** orientations vers la formation en milieu spécifique (ESPO, ESRP, UEROS)

 par rapport à 2023

Source : MDPH de Bretagne, données d'activité.

Dans les départements, seules les orientations vers la formation en milieu spécifique suivent la même tendance dans les quatre départements. Les autres orientations suivent des variations plus contrastées.

	Orientations vers le marché du travail	Orientations vers le milieu protégé	Orientations vers la formation en milieu spécifique
Côtes-d'Armor	<b>399</b> 	<b>450</b> 	<b>178</b> 
Finistère	<b>2 096</b> 	<b>360</b> 	<b>337</b> 
Ille-et-Vilaine	<b>10 861</b> 	<b>775</b> 	<b>1 196</b> 
Morbihan	<b>3 288*</b>	<b>497*</b>	<b>125*</b>

Source : MDPH de Bretagne, données d'activité. Les évolutions sont calculées par rapport à 2023.

\*Les données 2023 pour le Morbihan n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction. Les évolutions pour ce département ne sont donc pas calculées.

## Les catégories des demandeurs d'emploi à France Travail

France Travail classe les personnes inscrites en différentes catégories statistiques selon leur situation vis-à-vis de l'emploi et de l'accompagnement.

### Les catégories A, B et C

regroupent les personnes tenues de rechercher activement un emploi. Elles peuvent être accompagnées par France Travail, les Missions locales (moins de 26 ans) ou Cap emploi (en situation de handicap). Ce sont ces catégories qui servent de référence pour mesurer le chômage.

### Les catégories D et E

rassemblent des personnes inscrites, mais non tenues de faire des actes de recherche : elles sont en formation, en contrat aidé, en arrêt maladie ou occupent déjà un emploi.

Depuis janvier 2025, deux nouvelles catégories complètent ce dispositif :

- **La catégorie F** regroupe les personnes orientées vers un parcours d'insertion sociale.

- **La catégorie G** concerne les bénéficiaires du RSA inscrits à France Travail, en attente d'orientation. Cette catégorie transitoire doit disparaître d'ici 2027-2028.

## En 2024, un demandeur d'emploi sur dix est en situation de handicap en Bretagne

2024

**254 080**

demandeurs d'emploi (cat. A, B et C)



+2 % par rapport à 2023

**27 490** sont BOE,

soit **10,8 %** des DE en 2024  
(contre 10,4 % en 2023, soit +0,5 pt)

Source : France Travail

Dans les départements, la part des BOE parmi les demandeurs d'emploi est relativement stable et homogène.

	DE BOE catégories A, B et C	Part des DE BOE parmi l'ensemble des DE	Évolution de la part des DE BOE
Côtes-d'Armor	<b>5 150</b>	<b>11,5 %</b>	<b>+0,7 pt</b> ↑
Finistère	<b>7 420</b>	<b>10,7 %</b>	<b>+0,2 pt</b> ≡
Ille-et-Vilaine	<b>9 060</b>	<b>10,7 %</b>	<b>+0,7 pt</b> ↑
Morbihan	<b>5 850</b>	<b>10,5 %</b>	<b>+0,3 pt</b> ≡

Source : France Travail. Les évolutions sont calculées par rapport à 2023.

## Les caractéristiques des demandeurs d'emploi



Source : France Travail.

Les demandeurs d'emploi BOE sont plus âgés, moins diplômés et en demande d'emploi depuis plus longtemps que l'ensemble des demandeurs d'emploi.

## Le milieu protégé : un nombre de places en diminution par rapport à 2023

Dans les départements, le nombre de places est en baisse dans le Finistère et dans le Morbihan. Il est stable dans les Côtes-d'Armor et en Ille-et-Vilaine.

2024	Nombre d'ESAT	Nombre de places en ESAT
<b>85</b> ESAT Ce nombre est inchangé	<b>14</b>	<b>1167</b>
<b>6 356</b> places, soit -77 places par rapport à 2023	<b>27</b>	<b>1 766</b>
	<b>24</b>	<b>2 076</b>
	<b>20</b>	<b>1 347</b>

Source : FINESS. Les évolutions sont calculées par rapport à 2023.

## Un meilleur alignement des droits des travailleurs en ESAT avec ceux des salariés

La loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 a introduit une série de droits individuels et collectifs pour les travailleurs en ESAT, visant à rapprocher leur statut de celui des salariés du milieu ordinaire.

Ces droits sont entrés en vigueur **en deux phases** :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- Droit de grève.
- Droit d'adhérer à un syndicat et de s'en retirer.
- Droit d'expression directe et collective sur le contenu, les conditions d'exercice et l'organisation du travail.
- Droit d'alerte et de retrait en cas de danger grave et imminent au travail.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024 :

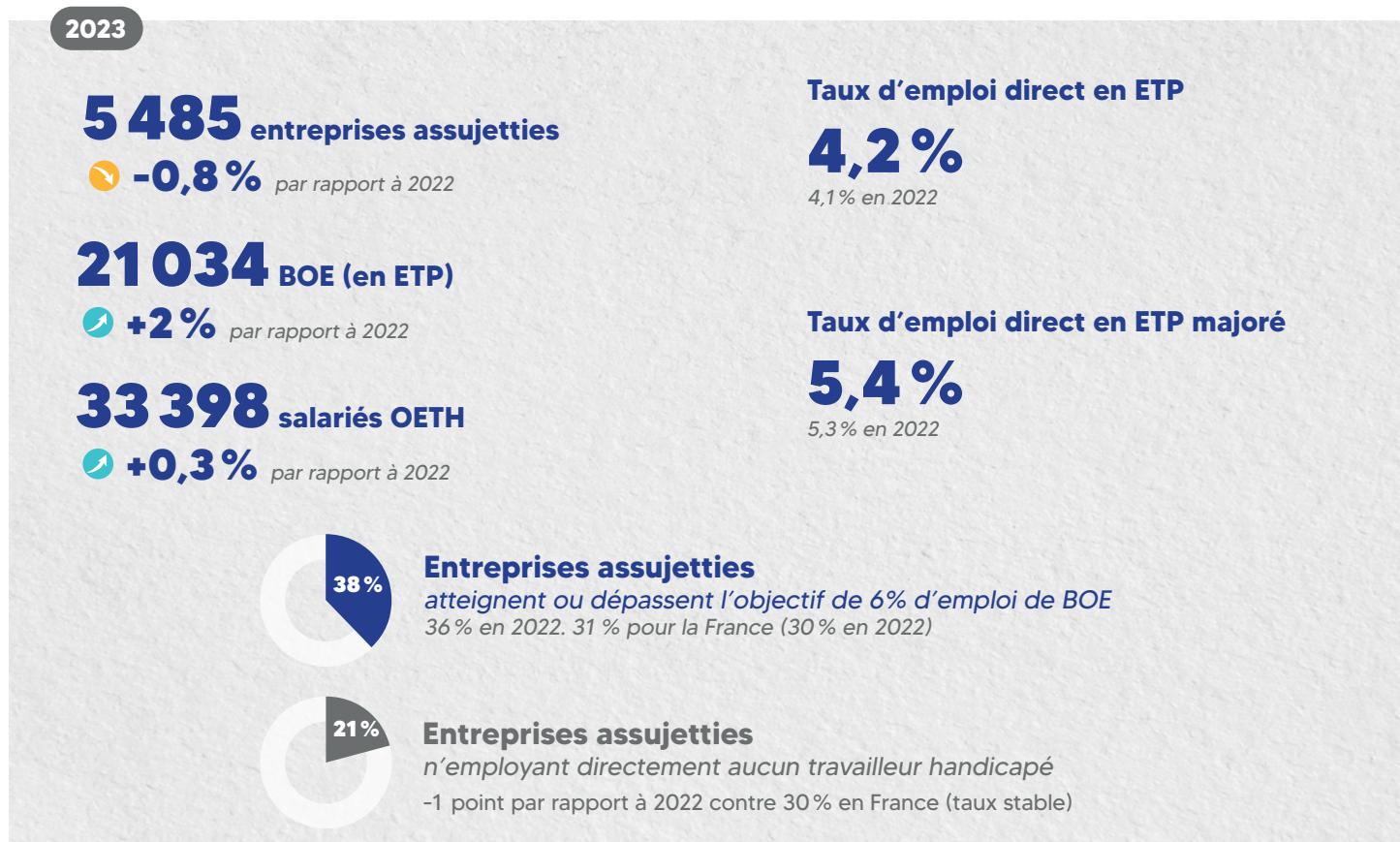
- Prise en charge par l'ESAT d'une partie des frais de transport entre le domicile et le lieu de travail.
- Sous certaines conditions, accès aux titres-restaurant et aux chèques-vacances.
- Bénéfice d'une complémentaire santé collective obligatoire, avec une prise en charge de la cotisation par l'ESAT à hauteur d'au moins 50 %.

### 3 Mobilisation des employeurs

#### Le nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi en légère augmentation dans les entreprises privées

##### L'obligation d'emploi des travailleurs Handicapés (OETH)

Dans les entreprises privées assujetties à l'OETH, **21034 travailleurs handicapés (en ETP)** y sont employés en 2023, soit une **hausse de 2%** par rapport à l'année précédente. Le **taux d'emploi direct** est également en augmentation de 1 point de pourcentage sur la même période.



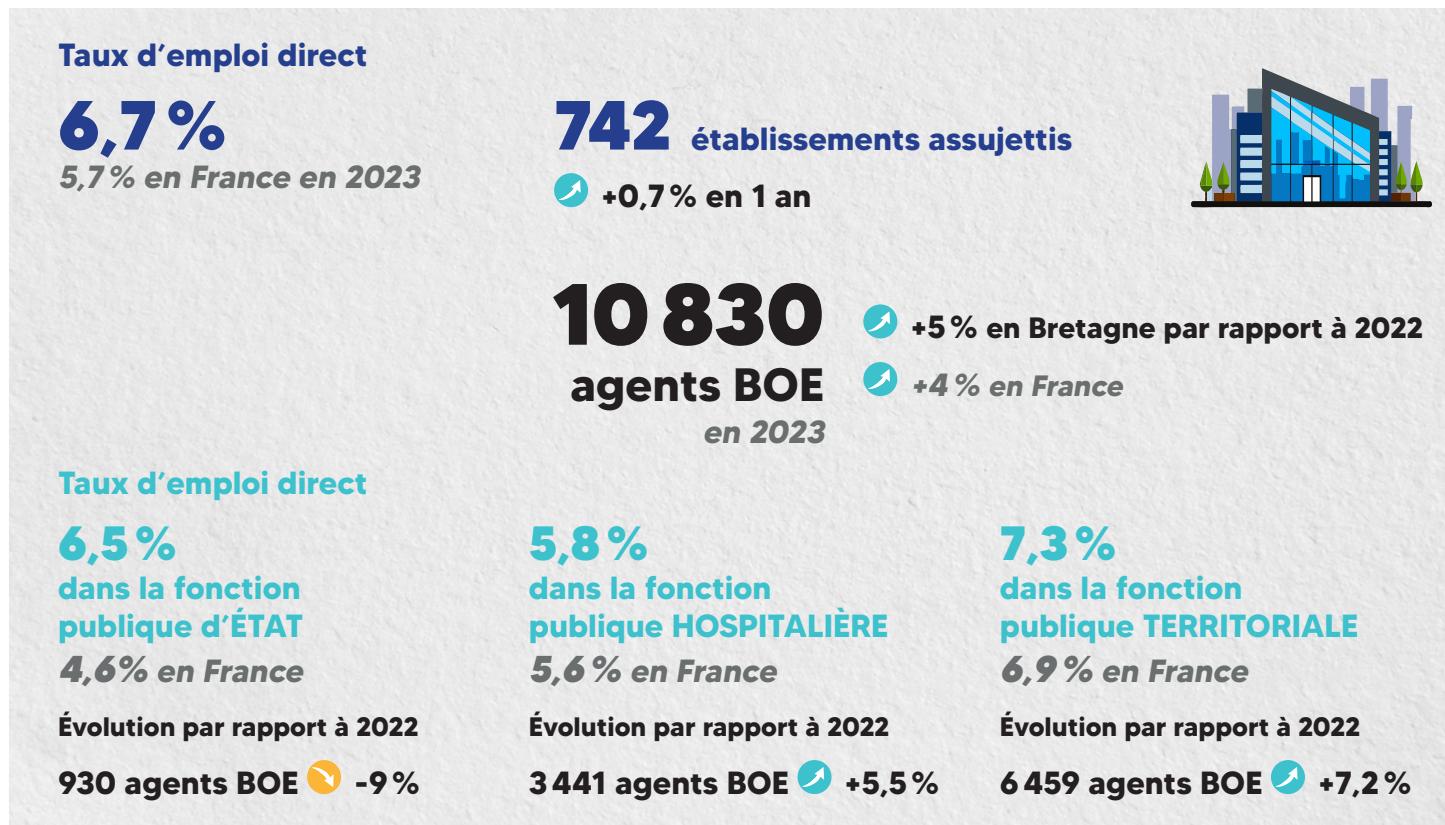
Source : Dares, DSN-Sismmo, 2022 et 2023 données provisoires.

**99 %** des entreprises bretonnes respectent leur obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la réforme de l'OETH s'applique à toutes les entreprises de 20 salariés et plus. Le taux d'obligation de 6 % de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) est maintenu. Les BOE âgés de 50 ans ou plus, comptent davantage grâce à une majoration. Le calcul des effectifs, ainsi que les règles de déductions et de contributions, ont également été modifiés.

## Une augmentation des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans la fonction publique

Dans la **fonction publique**, **10 830 agents BOE** sont recensés en 2023, en **augmentation de 5,05 %** par rapport à 2022.



Source : FIPHFP, déclaration 2024 - effectifs au 31/12/2023

Le taux d'emploi direct n'est pas directement comparable entre la fonction publique et le privé, car leurs modes de calcul diffèrent.

Dans le privé, il est établi en rapportant le nombre de BOE à l'effectif salarié en équivalents temps plein (ETP), calculés selon le temps de travail et de présence réels sur l'année. Les BOE de 50 ans ou plus sont comptabilisés avec une majoration.

Dans la fonction publique, on prend en compte les BOE et les agents reclassés, rapportés à l'effectif total rémunéré (ETR), chaque agent comptant pour une unité.

## Le soutien de l'emploi des personnes en situation de handicap

### Les entreprises adaptées

En 2024, environ 3 240 travailleurs handicapés sont sortis de l'une des **45 entreprises adaptées** présentes en Bretagne.

Répartition départementale des entreprises adaptées



Source : Dreets Bretagne.

Les sorties en **emploi durable** représentent **2,6 %** de l'ensemble des sorties.

Par ailleurs, 12 % des travailleurs sortis ont accédé à un **emploi de transition**, soit **environ 400 personnes**.

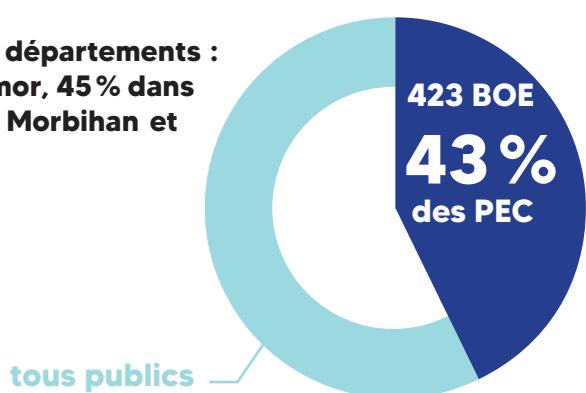
### Qu'est-ce que le Parcours Emploi Compétences ?

Le Parcours Emploi Compétences (PEC) est un dispositif d'insertion destiné aux personnes éloignées de l'emploi. Il repose sur un triptyque emploi, accompagnement, formation, permettant au salarié d'acquérir des compétences transférables dans un cadre professionnel. Mis en œuvre dans le secteur non marchand (associations, collectivités, etc.), le PEC vise à favoriser un retour durable à l'emploi grâce à un contrat aidé, un accompagnement personnalisé, et un accès facilité à la formation professionnelle.

### Part de BOE parmi les Parcours Emploi Compétences

En 2024, **43 % des Parcours Emploi Compétences (PEC)** en Bretagne concernent des **travailleurs en situation de handicap**.

Cette part varie selon les départements : **50 % dans les Côtes-d'Armor, 45 % dans le Finistère, 40 % dans le Morbihan et 39 % en Ille-et-Vilaine.**

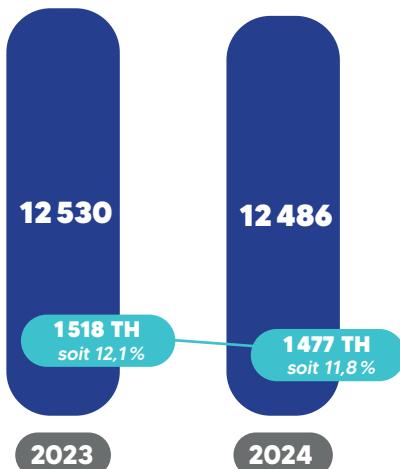


Source : SID-DGEFP

## Les structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) en 2024

En 2024, le nombre global d'accueils en SIAE est resté quasi stable quand le nombre de TH a diminué de 2,7% : **1477 personnes en situation de handicap** (TH) en 2024 ont été accueillies dans les **SIAE** en Bretagne, contre 1518 en 2023, soit une **baisse de 2,7%**.

Part des TH parmi l'ensemble des personnes accueillies en SIAE



Cette évolution recouvre des dynamiques départementales contrastées

	Nombre de personnes accueillies	Évolution 2023/2024
Côtes-d'Armor	402	+11,0 % ⚡
Finistère	379	+1,9 % ⚡
Ille-et-Vilaine	461	-12,5 % 🔞
Morbihan	235	-8,6 % 🔞

Source : ASP-Dares, traitement GREF Bretagne

### Qu'est-ce que l'emploi accompagné ?

L'emploi accompagné est un dispositif cofinancé par l'ARS, l'Agefiph et le FIPHFP. Il vise à soutenir les personnes en situation de handicap dans l'accès et le maintien en emploi sur le marché du travail.

Il repose sur un accompagnement coordonné du salarié et de l'employeur, quel que soit le secteur (public ou privé), et comprend deux volets :

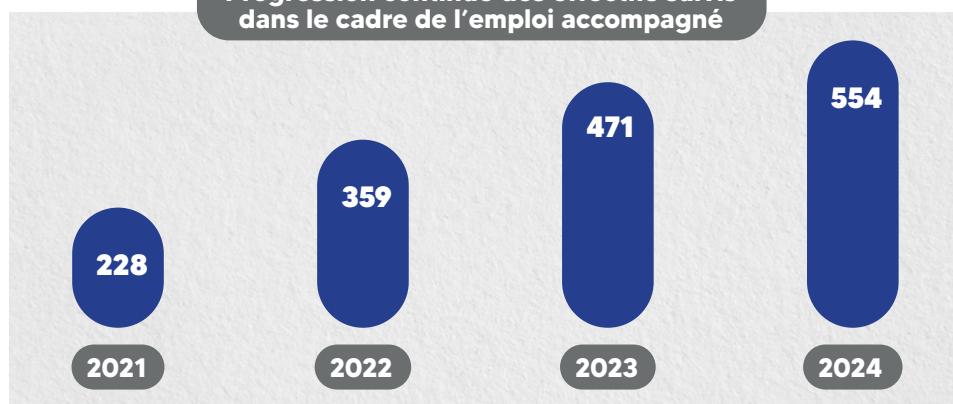
- un accompagnement médico-social,
- un appui à l'insertion professionnelle.

### Une augmentation des personnes suivies au titre de l'emploi accompagné

La mise en œuvre de l'emploi accompagné s'inscrit dans le cadre d'une enveloppe régionale annuelle, définissant un nombre précis de places disponibles chaque année. En 2024, **554 personnes** ont été accompagnées en Bretagne au titre de l'emploi accompagné, soit une **augmentation de 18 % par rapport à 2023** (471 personnes).

Cette progression est observée dans l'ensemble des départements, avec une hausse particulièrement marquée en Ille-et-Vilaine (+28%), suivie du Finistère (+16%), du Morbihan (+15%) et des Côtes-d'Armor (+13%).

Progression continue des effectifs suivis dans le cadre de l'emploi accompagné



Source : Agefiph Bretagne

**La moitié des personnes accompagnées en 2024 au titre de l'emploi accompagné est en emploi au 31 décembre 2024.**

2024

31/12/2024

**554 personnes suivies  
au titre de l'emploi accompagné**

**280 personnes accompagnées  
sont en emploi,  
soit 51 %**

**Type de contrat**

**Statut en emploi**

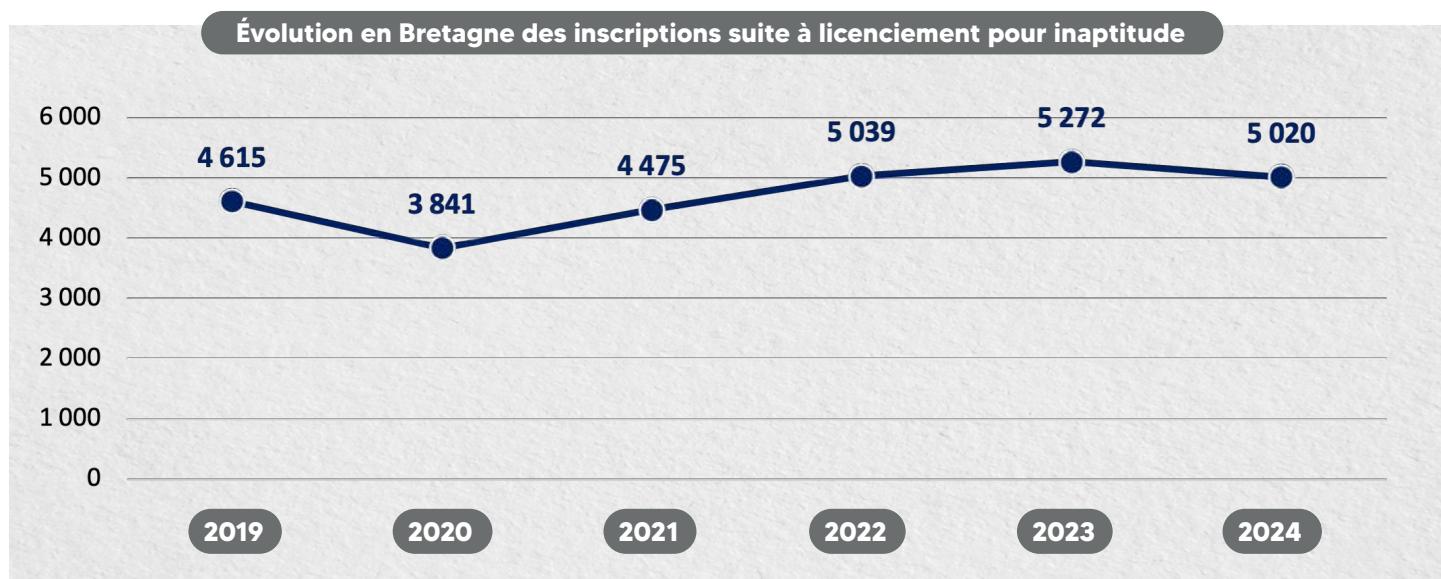
CDI	155	55 %	
CDD	70	25 %	
Intérim	16	6 %	
Alternance	10	4 %	
Libéral, Auto-entrepreneur, etc.	15	5 %	
<b>Autres</b> (service civique, intermittent, etc.)	<b>14</b>	<b>5 %</b>	

Source : Agefiph Bretagne

## Prévention de la désinsertion professionnelle et maintien en emploi

### Une baisse significative des inscriptions à France Travail faisant suite à un licenciement pour inaptitude\*

Entre 2023 et 2024, le nombre d'inscriptions pour inaptitude passe de 5 272 à 5 020 soit une diminution d'environ 5 %.



Source : France Travail, Direction régionale Bretagne, Service Statistiques

Tous les départements bretons sont concernés par cette baisse à l'exception du Finistère :

2024

**5 020 inscriptions pour inaptitude en Bretagne, -5 %** par rapport à 2023

	Inscriptions en 2023	En 2024	Évolution
Côtes-d'Armor	<b>969</b>	<b>954</b>	<b>-1,5 %</b> ⏪
Finistère	<b>1 386</b>	<b>1 431</b>	<b>+3,2 %</b> ⏩
Ille-et-Vilaine	<b>1 521</b>	<b>1 346</b>	<b>-11,5 %</b> ⏪
Morbihan	<b>1 396</b>	<b>1 289</b>	<b>-7,7 %</b> ⏪

Source : France Travail, Direction régionale Bretagne, Service Statistiques

Les reculs les plus marqués sont observés en Ille-et-Vilaine et dans le Morbihan, avec respectivement -11,5 % et -7,7 % du nombre d'inscrits à France Travail suite à un licenciement pour inaptitude.

\* Motifs de fin de contrat de travail retenus :

- Licenciement pour inaptitude physique d'origine non professionnelle
- Licenciement pour inaptitude physique d'origine professionnelle
- Rupture anticipée d'un CDD pour inaptitude professionnelle constatée par le médecin du travail

## Indicateurs de désinsertion : un léger repli en 2023

### Le nombre d'arrêts de longue durée est en légère baisse en 2023

En 2023, la Bretagne a enregistré 65 305 assurés en arrêt de plus de 90 jours, soit 3,5 % des assurés de 16 à 64 ans. Ce chiffre est en baisse de 2,1 % par rapport à 2022.

2023	Assurés en arrêts > 90 J 16-64 ans	Évolution 2022-2023
<b>65 305</b> signalements au service social, <b>-2,1 %</b> par rapport à 2022	<b>11 539</b>	<b>+0,9 %</b> 
<b>CPAM Côtes-d'Armor</b>	<b>19 239</b>	<b>-1,8 %</b> 
<b>CPAM Finistère</b>	<b>18 765</b>	<b>-3,5 %</b> 
<b>CPAM Ille-et-Vilaine</b>	<b>15 762</b>	<b>-3 %</b> 
<b>CPAM Morbihan</b>		

Source : CNAM SIAM ERASME - L'Observatoire des Fragilités

Les évolutions départementales révèlent une baisse générale des arrêts longs, à l'exception des Côtes-d'Armor, en légère hausse.

### Une baisse des signalements au service social dans le cadre de la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) en 2023

En 2023, les signalements au service social émanant du service médical dans le cadre du parcours PDP diminuent, passant de 3 025 en 2022 à 2 726, soit une baisse de 10 %.

Les évolutions départementales des signalements au service social dans le cadre du PDP sont contrastées :

2023	2022	2023	Évolution 2022-2023
<b>2 726</b> signalements au service social, <b>-10 %</b> par rapport à 2022	<b>815</b>	<b>738</b>	<b>-9 %</b> 
<b>Côtes-d'Armor</b>	<b>548</b>	<b>609</b>	<b>+11 %</b> 
<b>Finistère</b>	<b>982</b>	<b>808</b>	<b>-18 %</b> 
<b>Ille-et-Vilaine</b>	<b>680</b>	<b>571</b>	<b>-16 %</b> 
<b>Morbihan</b>			

Source : BO - Miss (Mesure des Indicateurs du Service Social)

Le Finistère est le seul département à enregistrer une hausse (+11%). À l'inverse, les baisses sont marquées en Ille-et-Vilaine (-18 %) et dans le Morbihan (-16 %), tandis que les Côtes-d'Armor enregistrent un recul plus modéré (-9 %).

## Maintien en emploi et prévention de la désinsertion : des accompagnements en hausse

### Une augmentation des maintiens en emploi réussis par Cap emploi en 2024

En 2024, **1097 maintiens en emploi ont été réussis par les quatre Cap emploi bretons**, contre 1010 en 2023, soit une **hausse de 9 %** à l'échelle régionale.



Tous les départements sont concernés par cette progression, plus marquée en Ille-et-Vilaine.

2024		Maintiens réussis en 2024 et évolution par rapport à 2023		Dont maintiens secteur public	Dont maintiens secteur privé
Côtes-d'Armor	<b>195</b>	<b>+2 %</b>	<b>16</b>	<b>179</b>	
Finistère	<b>343</b>	<b>+1 %</b>	<b>34</b>	<b>309</b>	
Ille-et-Vilaine	<b>339</b>	<b>+26 %</b>	<b>49</b>	<b>290</b>	
Morbihan	<b>220</b>	<b>+5 %</b>	<b>30</b>	<b>190</b>	

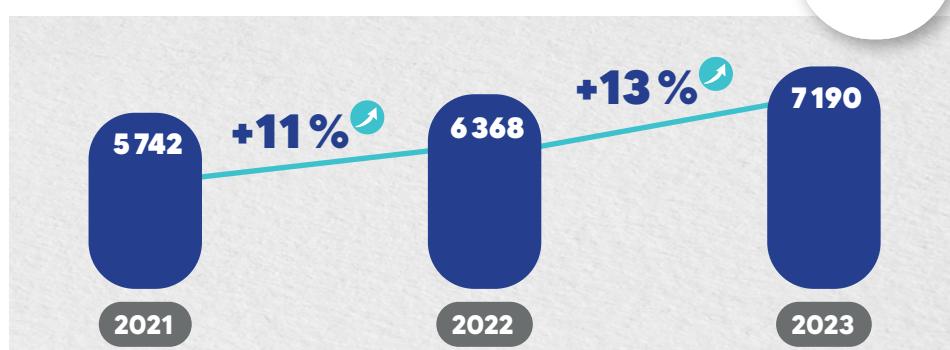
Source : les Cap emploi de Bretagne

Sur l'ensemble des maintiens réalisés en 2024 : **129 concernent le secteur public** (soit 12 %) et **968 le secteur privé** (88 %).

### Une hausse du nombre d'assurés accompagnés par le service social de la Carsat au titre de la prévention de la désinsertion professionnelle



En 2023, 7190 assurés ont été accompagnés en Bretagne par le service social de la Carsat dans le cadre du parcours de prévention de la désinsertion professionnelle (PDP), soit une hausse de 13 % par rapport à 2022.



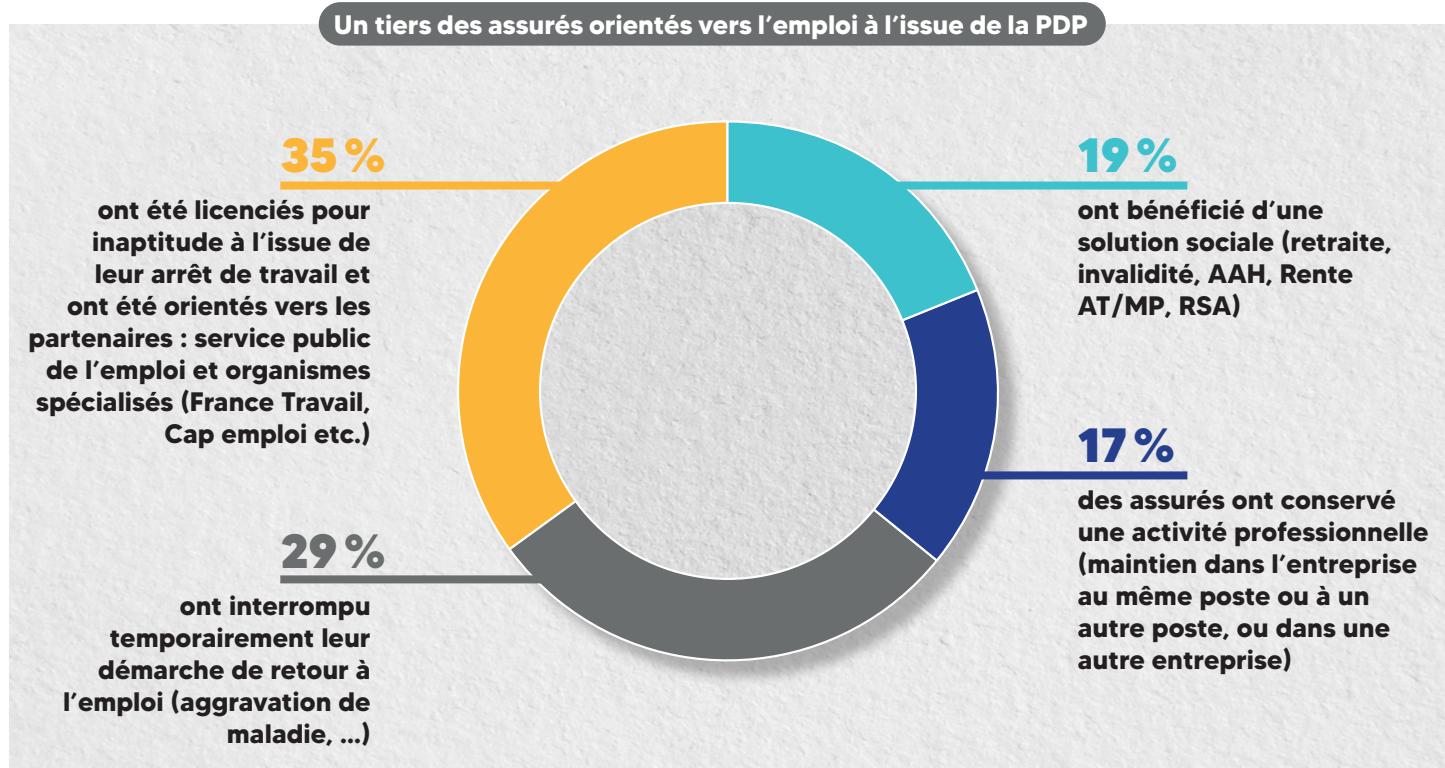
Tous les départements sont concernés par cette hausse :

2023		Nombre d'accompagnements d'assurés reçus individuellement		Évolution 2022-2023
Côtes-d'Armor	<b>1689</b>			<b>+17 %</b>
Finistère	<b>2302</b>			<b>+16 %</b>
Ille-et-Vilaine	<b>1638</b>			<b>+7 %</b>
Morbihan	<b>1561</b>			<b>+10 %</b>

Source : Service social Carsat

Source : Service social Carsat

En 2023, 4 636 accompagnements au titre de la PDP ont pris fin. Parmi les 2 405 assurés ayant bénéficié d'un accompagnement PDP avec au moins trois entretiens, 17 % ont conservé une activité professionnelle, et 35 % ont été orientés vers les partenaires de l'emploi (France Travail, Cap emploi).

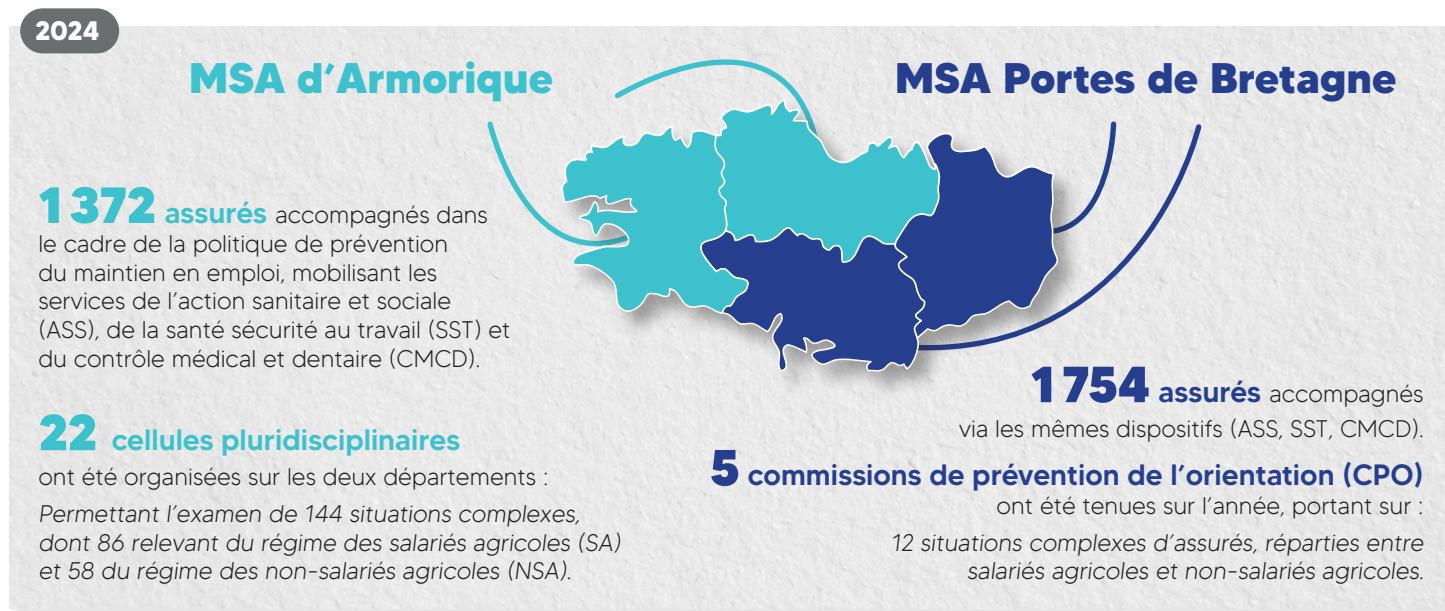


Source : Service social Carsat

### Le maintien en emploi des travailleurs agricoles : accompagnements de la Mutualité sociale agricole

Les adhérents de la Mutualité Sociale Agricole MSA salariés ou non confrontés à des problèmes de santé ou de handicap peuvent être accompagnés à travers des dispositifs d'accompagnement individualisés et renforcés : la cellule pluridisciplinaire de maintien en emploi et la prévention de la désinsertion professionnelle.

En Bretagne, la MSA est structurée en deux caisses principales :



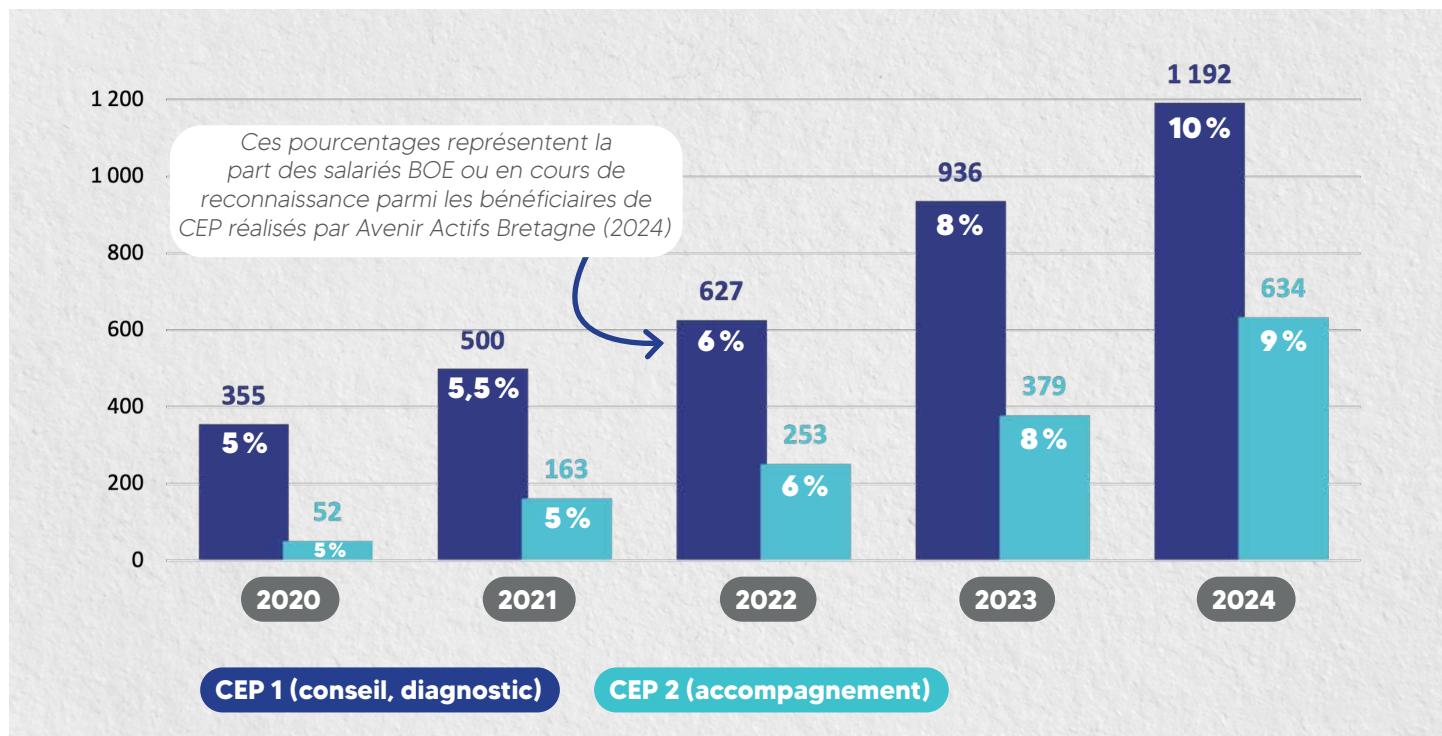
Source : MSA

## Une évolution différenciée du volume d'accompagnements dans le cadre du Conseil en évolution professionnelle (CEP) selon l'opérateur

### Les CEP réalisés par Avenir Actifs Bretagne

**1826 salariés BOE ou en cours de reconnaissance** ont bénéficié d'un **CEP (niveau 1 ou 2)** par **Avenir Actifs Bretagne** en 2024 contre 1315 en 2023 soit une **hausse de 38,8 %**.

Les accompagnements réalisés par Avenir Actifs Bretagne sont en progression continue depuis 2020.



Source : Avenir Actifs Bretagne

Entre 2023 et 2024, la progression est particulièrement marquée :

- Le **CEP 1** enregistre une hausse de **27,3 %**, passant de **936 à 1 192** bénéficiaires.
- Le **CEP 2** augmente de **67,2 %**, passant de **379 à 634** bénéficiaires.

Cette dynamique s'accompagne d'une augmentation de la part des **salariés BOE ou en cours de reconnaissance** parmi les bénéficiaires. Pour le **CEP 1**, cette part passe de **8 % à 10 %** entre 2023 et 2024. Pour le **CEP 2**, elle évolue de **8 % à 9 %**.

## Les CEP réalisés par Cap emploi

En 2024, les quatre Cap emploi ont réalisé 1450 CEP dont **623 de niveau 1 ou 2, contre 632 en 2023**. Ce chiffre est en baisse de 1,4% par rapport à 2023.

Cette évolution est différenciée selon les niveaux : Le **CEP 1** (conseil, diagnostic) est en **repli de 12%** par rapport à 2023, tandis que le **CEP 2** (accompagnement) est en **hausse de 22%**.



	<b>CEP 0</b>	<b>CEP 1</b> (conseil, diagnostic) 2024 et évolution		<b>CEP 2</b> (accompagnement) 2024 et évolution	Total
Côtes-d'Armor	<b>240</b>	<b>165</b>	<b>+33 %</b>	<b>88</b>	<b>+41 %</b>
Finistère	<b>131</b>	<b>61</b>	<b>-36 %</b>	<b>23</b>	<b>-41 %</b>
Ille-et-Vilaine	<b>260</b>	<b>109</b>	<b>+38 %</b>	<b>84</b>	<b>+162 %</b>
Morbihan	<b>196</b>	<b>54</b>	<b>-62 %</b>	<b>39</b>	<b>-34 %</b>

Source : les Cap emploi de Bretagne

Le **CEP 1 est en hausse dans deux départements sur quatre** : en Ille-et-Vilaine (+38%) et dans les Côtes-d'Armor (+33%). Le **CEP 2 suit la même tendance**, avec des hausses dans ces deux mêmes départements, en particulier en Ille-et-Vilaine (+162%) et dans les Côtes-d'Armor (+42%).

## Le Conseil en évolution professionnelle

Le CEP est un service public gratuit, personnalisé et confidentiel, ouvert à tous les actifs tout au long de leur vie professionnelle. Il permet de faire le point sur **sa carrière, envisager une reconversion, cibler une formation qualifiante ou préparer une mobilité interne ou externe**.

Le CEP s'organise en plusieurs niveaux d'intensité d'accompagnement, en fonction des besoins des usagers :

### Niveau 0 - Information autonome

La personne accède librement à des informations sur les métiers, formations, aides et dispositifs liés au handicap, via les sites des opérateurs CEP ou lors d'un premier contact.

### Niveau 1 - Conseil personnalisé

Un conseiller analyse la situation en prenant en compte le handicap, identifie des pistes professionnelles adaptées et oriente vers les bons dispositifs ou partenaires.

### Niveau 2 - Accompagnement renforcé

Pour les situations complexes, un accompagnement approfondi est proposé : élaboration du projet, mobilisation des aides spécifiques (AGEFIPH, FIPHFP...), plan d'action individualisé et suivi jusqu'à sa réalisation.

Les opérateurs du CEP pour les personnes en situation de handicap en Bretagne :

• **Cap emploi** : Opérateur dédié aux personnes en situation de handicap, quel que soit leur statut (salarié, demandeur d'emploi). Il assure un accompagnement qui tient compte des restrictions d'aptitude et mobilise les aides spécifiques à l'insertion ou au maintien dans l'emploi.

• **Avenir actif Bretagne** : Opérateur CEP pour les salariés et indépendants. Il accueille aussi les personnes en situation de handicap, en adaptant l'accompagnement ou en réorientant vers Cap emploi si un appui spécialisé est nécessaire.

# Glossaire

<b>AAH</b>	Allocation aux adultes handicapés	<b>ETP</b>	Equivalent temps plein
<b>AGEFIPH</b>	Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées	<b>ETR</b>	Effectif total rémunéré
<b>ARS</b>	Agence régionale de santé	<b>FIPHFP</b>	Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique
<b>ASP</b>	Agence de services et de paiement	<b>GREF Bretagne</b>	Groupement de la Relation Emploi-Formation
<b>ASS</b>	Action sanitaire et sociale	<b>MDPH</b>	Maison départementale des personnes handicapées
<b>BEP</b>	Brevet d'études professionnelles	<b>MSA</b>	Mutualité sociale agricole
<b>BOE</b>	Bénéficiaire de l'obligation d'emploi	<b>NSA</b>	Non-salariés agricoles
<b>CAP</b>	Certificat d'aptitudes professionnelles	<b>OETH</b>	Obligation d'emploi des travailleurs handicapés
<b>CARSAT</b>	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail	<b>OF</b>	Organisme de formation
<b>CDAPH</b>	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées	<b>PEC</b>	Parcours emploi compétences
<b>CEP</b>	Conseil en évolution professionnelle	<b>PRFPH</b>	Politique régionale de formation des personnes handicapées
<b>CFA</b>	Centre de formation des apprentis	<b>PRITH</b>	Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés
<b>CMCD</b>	Contrôle médical et dentaire	<b>RHF</b>	Ressource handicap formation
<b>CPAM</b>	Caisse primaire d'assurance maladie	<b>RQTH</b>	Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
<b>CPO</b>	Commissions de prévention de l'orientation	<b>SA</b>	Salariés agricoles
<b>CUI</b>	Contrat unique d'insertion	<b>SESE</b>	Service études-statistiques-évaluation
<b>DE</b>	Demandeur ou demandeuse d'emploi	<b>SIAE</b>	Structure de l'insertion par l'activité économique
<b>DOETH</b>	Déclaration sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés	<b>SISMMO</b>	Système d'information sur les mouvements de main-d'œuvre
<b>DREES</b>	Direction de la recherche des études de l'évaluation et des statistiques	<b>SST</b>	Santé sécurité au travail
<b>DREETS</b>	Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités	<b>STMT</b>	Statistiques trimestrielles du marché du travail
<b>DSN</b>	Déclaration sociale nominative	<b>TH</b>	Travailleur handicapé ou travailleuse handicapée
<b>EA</b>	Entreprise adaptée	<b>UEROS</b>	Unité d'évaluation, de réenraînement et d'orientation sociale et professionnelle
<b>ESAT</b>	Établissement ou service d'aide par le travail	<b>UNEA</b>	Union nationale des entreprises adaptées
<b>ESPO</b>	Établissements et services de pré-orientation		
<b>ESRP</b>	Établissements et services de réadaptation professionnelle		



## Notes



#### **Les données utiles à ce tableau de bord ont été fournies par :**

L'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (Agefiph),  
la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (Carsat) de Bretagne,  
Catalys Conseil pour Avenir Actifs,  
Chéops Bretagne pour les Cap emploi,  
le Conseil régional de Bretagne,  
la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets) de Bretagne,  
le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP),  
France Travail,  
le GREF Bretagne,  
les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) de Bretagne,  
la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de Bretagne.

Qu'ils en soient tous remerciés.



Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités

